

GROUPE PALLADIUM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €

Siège social : 3, rue Curie
51450 BETHENY

902 859 313 R.C.S de REIMS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le trois avril, à seize heures,

L'associé unique, **Monsieur Clément, Patrick, Michel, AIME**, demeurant au 56, rue de l'Eglise (62920) CHOCQUES, de nationalité française.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- **Transfert du siège social ;**
- **Modification corrélative de l'article 4 des Statuts ;**
- **Questions diverses ;**
- **Pouvoir pour réaliser les formalités.**

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, décide de transférer le siège social au 56, rue de l'Eglise (62920) CHOCQUES, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des Statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

4.1. Le siège social est fixé au :

**56, rue de l'Eglise
62920 CHOCQUES**

4.2. Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de l'organe dirigeant, sous réserve de ratification par l'associé unique ou par la prochaine assemblée, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique ou décision collective extraordinaire des associés. »

**DEUXIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE
D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur Clément AIME
Président

Clément AIME